

Appel à projets Initiatives Pédagogiques UPS 2013-14

Le SUP lance comme chaque année son « **Appel à projets Initiatives pédagogiques** », ouvert à tous les enseignants de l'UPS.

Son objectif est de favoriser l'émergence et le partage de nouvelles expériences pédagogiques sous forme de projets, répondant aux besoins perçus par les enseignants sur le terrain.

L'appel à projets concerne toutes les pratiques pédagogiques, avec ou sans utilisation des TICE.

À titre d'exemples voici quelques questions qui peuvent constituer le point de départ d'un projet :

- « *Comment aider les étudiants à s'auto-évaluer avant les examens ?* »
- « *Comment connaître le niveau des étudiants en début d'année pour adapter les enseignements ?* »
- « *Comment rendre les étudiants plus actifs en séance de TD ?* »
- « *Comment aider les étudiants à acquérir, en auto-formation, le vocabulaire spécialisé d'une discipline ?* »
- « *Comment aider les étudiants à approfondir en autonomie certains points du cours ?* »
- « *Comment faire évoluer des supports de cours ?* »
- *etc.*

Le SUP accompagne les enseignants tout le long du projet sur les aspects :

- conduite de projet,
- conception pédagogique,
- réalisation,
- évaluation par les étudiants,
- valorisation.

Modalités de l'appel à projets Initiatives Pédagogiques 2012

La procédure de sélection des projets

- 1. Soumission du projet** : remplir la « [fiche descriptive du projet](#) » et la faire parvenir au SUP avant le **4 octobre 2013**.
 - soit par mail à sup.projets@univ-tlse3.fr
 - soit par courrier à "SUP – Appel à projets Initiatives Pédagogiques UPS 2013-14 – Bâtiment U4"
- 2. Entretien** : les équipes porteuses d'un projet seront invitées à rencontrer l'équipe SUP **entre le 7 et le 11 octobre 2013** pour détailler leur projet.
- 3. Sélection** : un jury sélectionnera les projets retenus en fonction des critères précisés ci-dessous.
- 4. Résultats** : Les équipes projets seront informées le **18 octobre 2013**.

Les critères de sélection

Les projets proposés doivent répondre aux critères suivants :

- **Objectif** : le projet doit contribuer à améliorer l'efficacité de l'enseignement, du côté étudiant et/ou enseignant.
- **Contexte d'utilisation** : le dispositif doit être utilisé dans le cadre d'une formation UPS habilitée.
- **Durée** : la planification du projet doit mener à un livrable au bout d'une année (s'il s'insère dans un ensemble plus large, il pourra être poursuivi sur l'appel à projet suivant).
- **Valeur ajoutée du dispositif par rapport à l'existant**.
- **Pertinence du projet** : quelle problématique, quels objectifs, intention et/ou besoin pédagogique, etc.
- **Ancrage pédagogique** : présence de liens entre le projet et le dispositif présentiel (dans le cas d'un projet de création de ressource en ligne).
- **Périmètre du dispositif** : nombre d'étudiants bénéficiaires et d'enseignants impliqués.

Les étapes pour les projets sélectionnés

Le SUP accompagne le projet en proposant des réunions régulières, des formations et des ateliers spécifiques.

Les 3 étapes d'un projet sont :

1. **Conception** : le SUP aide l'équipe porteuse du projet à préciser ses objectifs, à concevoir le scénario pédagogique, à planifier le projet selon un calendrier précis.
2. **Réalisation** : l'équipe d'enseignants et le SUP participent conjointement à la préparation du dispositif puis à sa mise en œuvre auprès des étudiants.
3. **Bilan** : Le SUP recueille les retours d'expérience des enseignants, organise l'évaluation du dispositif par les étudiants et propose une synthèse.

Pour toute information complémentaire,
s'adresser à **Marion NOEL** (sup.projets@univ-tlse3.fr)
› Télécharger l'[appel à projets](#) au format Acrobat
› Télécharger la [fiche descriptive du projet](#) à compléter